



Municipalité de Saint-Aimé

Bulletin Municipal

N'oubliez pas de vous inscrire à notre nouvelle infolettre municipale!

L'inscription est simple et rapide :

Rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse www.saintaime.qc.ca et cliquez sur le bouton « **Je m'inscris** », situé au centre de la page d'accueil.

Entrez simplement votre nom et votre adresse courriel, et vous recevrez automatiquement nos prochaines éditions ponctuelles directement dans votre boîte de réception.

Maire :	Denis Benoît	450 788-2646 / 881-6945
Conseillers :	Marie-Soleil Beauregard	450 502-2178
	Patrick Godin	450 517-0661
	Patrick Boisselle	450 881-7810
	Tania Pelletier	450 881-6435
	Julie L'Homme	450 788-2529
	Sylvain Boisselle	450 881-1209
Bureau municipal :		450 788-2737 450 788-3337 (télécopieur)
Directrice générale :	Karine Lussier	450 788-2737 poste 103
Inspecteur en voirie:	Patrice Chicoine	450 788-2737 poste 105
Inspecteur en bâtiment:	Antoine Tardif	450 788-2737 poste 102
	urbanisme@saintaime.qc.ca	



Avril 2026
Numéro 472



Heures d'ouverture du bureau municipal situé au 398, montée Sainte-Victoire, Saint-Aimé (Québec) J0G 1K0

Lundi au jeudi : 9 h 00 à 12 h 00
13 h 30 à 15 h 30

VENDREDI FERMÉ

Adresse courriel de la municipalité : direction@saintaime.qc.ca

Site Web de la municipalité : www.saintaime.qc.ca

Site Web de la MRC de Pierre-De Saurel : www.mrcpierredesaurel.com

Urgence :

POMPIERS, POLICE, AMBULANCE

9-1-1

Bibliothèque : Manon Bujold : 450 788-2737 poste 107

Mardi: 14h00 – 16h30

Mercredi: 18h30 – 20h00

Samedi: 10h00 – 12h00



Bureau de poste Saint-Aimé : (450) 788-2977

Club FADOQ : Lucille Bernier (450) 788-2161 | (579) 445-1091

Comité de la St-Jean Baptiste : Lucille Bernier (450) 788-2161

Comité des loisirs Saint-Aimé et Massueville : Rachel Day-Circé (450) 788-2737 poste 106

Comité du Parc : Denis Benoît (450) 788-2646

COOP INTERNET Pierre-De Saurel : Nancy Langlais Coordonnateur (450) 782-3306

Directeur d'incendie : Elvis Deroy (450)501-3332

École Christ-Roi : Karine Généreux (450) 746-3519

Entretien des cours d'eau : Yves Fraser (450) 743-2703 poste 231

Fête des récoltes : Louis Fillion (514) 208-1737

Firme CÉVIMEC BFT : Michaël Coderre (évaluateur municipal) 844-477-9515 / michael.coderre@cevimecbtf.com

Hydro Québec : Signaler une panne ou bris d'équipement (24 h sur 24) : 1 (800) 790-2424

Location salle de l'école Christ-Roi : (450) 788-2957

Service de garde École Christ-Roi : Responsable Alexandre Bibeau (450) 746-3519 poste 3831

Régie d'Aqueduc Richelieu Centre : Jacqueline Lavallée (450) 792-2001

SPAD (Protectrice des animaux de Drummond) :  1-855-472-5700

Trappeur/exterminateur d'animaux sauvages et nuisibles : Mario Bardier (450) 782-2024

Sûreté du Québec : MRC Pierre-De Saurel poste.mrc.pierredesaurel@surete.qc.ca (Urgence) 911 (cellulaire) *4141

Informations générales : (450) 743-7947 **Info-crime** 1-800-711-1180

Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à nous suivre via nos différentes plateformes de médias sociaux.



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 Avril 2026

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le procès-verbal sur le site Internet de la Municipalité.

Lors de la séance ordinaire du 2 mars, le Conseil municipal a notamment résolu :

- ✓ D'adopter le règlement numéro 411-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux;
- ✓ Que le contrat pour le nivelage du chemin de la Traverse, du rang Thiersant et du chemin des Brouillard soit confié à « *Les niveleuses Olivier Masse inc.* » au coût de 175\$/heure plus les taxes;
- ✓ D'adopter le plan de sécurité civile et de constituer l'organisation municipale de la sécurité civile;
- ✓ De proclamer la semaine du 19 au 25 avril 2026, « *Semaine nationale du don d'organes et de tissus* » et invite les citoyens de Saint-Aimé à signifier leur consentement au don d'organes et de tissus;
- ✓ De proclamer le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*;
- ✓ De contribuer financièrement à une boîte à fleurs identifiée au nom de la Municipalité au parc Carré Royal et d'en aviser la Municipalité de Massueville;
- ✓ Ratifier l'acquisition d'un ordinateur portable destiné à la comptabilité des Loisirs de Saint-Aimé/Massueville, ainsi que les services informatiques requis pour son installation et sa mise en service. De plus, le coût de la licence du logiciel de comptabilité QuickBooks sera assumé par la Municipalité jusqu'en avril 2027.
- ✓ D'appuyer la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral de reconnaître les services de Postes Canada comme des services essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail.

RÉSOLUTION: 63-04-26

RÉITÉRATION DE L'OFFRE RELATIVE À LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Considérant les résolutions numéros 86-05-25 et 110-07-25, transmises à la municipalité de Massueville;

Considérant que, par ces résolutions, la municipalité de Saint-Aimé offrait d'assumer l'ensemble des frais liés à la bibliothèque municipale, à l'exception des frais d'adhésion au Réseau Biblio, lesquels sont facturés annuellement à chaque municipalité en fonction de sa population respective;

Considérant qu'aucun suivi n'a été reçu de la part de la municipalité de Massueville à la suite de la transmission de la plus récente résolution;

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé interprète ce silence comme un désintérêt de la part de la municipalité de Massueville;

Considérant la réception, le 2 avril 2026, de la résolution numéro 2026-03-571 de la municipalité de Massueville annonçant son retrait de l'entente relative à la bibliothèque partagée, effectif au 31 décembre 2026;

Considérant qu'il apparaît illogique de scinder un service commun offert à la population des deux municipalités;

Considérant que ce service est offert à la population depuis le 22 septembre 1987;

Considérant que la Bibliothèque de Saint-Aimé/Massueville bénéficie de l'engagement d'une équipe de bénévoles issues des deux municipalités, reconnue pour son dynamisme et son dévouement;

Considérant que la proposition transmise par la municipalité de Saint-Aimé en 2025, visant la prise en charge des coûts liés à la bibliothèque tout en maintenant l'adhésion au Réseau Biblio, s'avère plus avantageuse pour les citoyens que l'option d'une bibliothèque communautaire autonome, tant en termes de coûts que de qualité et de diversité de l'offre de services;

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé souhaite réitérer son offre de prendre en charge les frais liés à la bibliothèque municipale, à l'exception des frais d'adhésion au Réseau Biblio;

En conséquence,
Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Godin
Et résolu

Que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Aimé réitère son offre à la municipalité de Massueville d'assumer l'ensemble des frais liés à la bibliothèque municipale, et ce, rétroactivement au 1^{er} septembre 2025;

Que les frais d'adhésion au Réseau Biblio demeurent exclus de cette prise en charge et continuent d'être facturés annuellement à chaque municipalité en fonction de sa population respective;

Que cette proposition est valide jusqu'au 1^{er} juillet 2026;

Que cette offre soit transmise officiellement à la municipalité de Massueville pour considération.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents



LOUIS PLAMONDON
Député de Bécancour | Nicolet | Saurel

307, route Marie-Victorin
SOREL-TRACY, QC, J3R 1K6
Tél.: (450) 742-0479 | Fax: (450) 742-1976
louis.plamondon@parl.gc.ca

www.louisplamondon.com  [LouisPlamondonBQ](#)



JEAN-BERNARD ÉMOND
Député de Richelieu
« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION
50, rue du Roi, bureau 100
Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7
450 742-3781
jean-bernard.emonddr@assnat.qc.ca
jeanbernardemond.com



Séance ordinaire du conseil : Lundi 4 mai 2026 à 19h30



ORDURES MÉNAGÈRES: 1, 15, 29 AVRIL ET 13, 27 MAI 2026



COLLECTES SÉLECTIVES : 8, 22 AVRIL ET 6, 20 MAI 2026



COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (BAC BRUN): TOUS LES SEMAINES



COLLECTES DES ENCOMBRANTS: 8 AVRIL ET 6 MAI 2026



COLLECTES DE RÉSIDUS VERTS (FEUILLES, PLANTES, GAZON ETC...): 29 AVRIL 2026

Permis de construction et rénovation

Tout projet de construction ou de rénovation nécessite un permis avant la réalisation des travaux

L'inspecteur monsieur Antoine Tardif est à son bureau les mercredis de 13h à 16h.

Adresse courriel : urbanisme@saintaime.qc.ca

« Prendre rendez-vous avant le mardi »



PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES NOUVEAU-NÉS

La Municipalité possède une politique d'aide financière pour aider les nouveaux parents à assumer les coûts liés à la naissance d'un nouvel enfant. La politique s'applique seulement pour les enfants nés de parents qui résident en permanence à Saint-Aimé. La demande d'aide financière doit être déposée à la Municipalité dans un délai maximal de 12 mois suivant la naissance de l'enfant. Pour recevoir l'aide financière, la demande de versement doit être déposée au bureau municipal sur le formulaire prévu à cet effet et accompagnée des documents requis. Vous avez accès à la politique et au formulaire sur le site Internet de la Municipalité sous l'onglet Politiques municipales.



PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT AUX ÉTUDES

Afin d'encourager les citoyens(nes) à poursuivre leurs études postsecondaires, la Municipalité octroie une bourse d'encouragement aux études aux étudiants ayant obtenu un diplôme dans un établissement d'études professionnelles, collégiales ou universitaires du Canada. Une copie du diplôme d'études doit être jointe à la demande comme pièce justificative ainsi qu'une preuve de résidence. La politique ayant été adoptée le 5 décembre 2022, seuls les étudiants ayant complété leurs études à partir de cette date sont éligibles à l'aide financière. Vous avez accès à la politique et au formulaire sur le site Internet de la Municipalité sous l'onglet Politiques municipales.

Comment prévenir les incendies causés par les batteries de vélos électriques



Les incendies causés par les batteries de vélos électriques sont en hausse.

Ces batteries peuvent surchauffer, exploser et provoquer des feux très violents (plus de 500 °C), accompagnés de fumée toxique dangereuse pour la santé.

Pourquoi ces incendies augmentent-ils ?

- Produits moins coûteux et parfois de moindre qualité
- Utilisation de batteries ou chargeurs non homologués
- Mélange d'équipements de marques différentes
- Modifications, chocs ou mauvais entretien

Pourquoi ces feux sont-ils dangereux ?

Les batteries au lithium peuvent provoquer un **emballement thermique** : elles génèrent leur propre oxygène, rendant les incendies difficiles à éteindre. Ils sont rapides, intenses et causent souvent des pertes totales.

Signes avant-coureurs

- Batterie qui gonfle ou change de forme
- Changement de couleur
- Bruits inhabituels (crépitements)
- Dégagement de fumée

→ **Cesser immédiatement l'utilisation si un de ces signes apparaît.**

Bonnes pratiques après utilisation

- Inspecter la batterie régulièrement
- Vérifier l'absence de dommages
- Consigner les inspections et réparations



Règles de recharge sécuritaire

- Utiliser uniquement des batteries et chargeurs homologués (CSA, UL)
- Recharger dans un endroit ventilé, à l'abri de la chaleur
- Ne pas recharger sans surveillance ni pendant la nuit
- Installer le chargeur sur une surface dure
- Garder une distance d'au moins 3 m des matériaux combustibles

Entreposage sécuritaire

- Entreposer dans un endroit sécuritaire (idéalement avec protection coupe-feu)
- Ne pas laisser la batterie branchée en permanence
- Retirer la batterie pour un entreposage prolongé
- Ne jamais jeter les batteries aux ordures : utiliser un écocentre

Conclusion

Une utilisation sécuritaire, des équipements certifiés et de bonnes pratiques d'entretien et d'entreposage permettent de réduire significativement les risques d'incendie.

BANDES RIVERAINES! AIDE-MÉMOIRE

FAIRE LA DIFFÉRENCE ENTRE

PRENDRE SES DISTANCES DES COURS D'EAU ET FOSSÉS

La bande riveraine est une zone où il est interdit de cultiver et d'appliquer des matières fertilisantes et des pesticides, mais il existe des subtilités. Voici un tableau qui résume les distances à respecter.

« toute masse d'eau qui s'écoule dans un lit avec débit régulier ou intermittent, y compris un lit créé ou modifié par une intervention humaine, le fleuve Saint-Laurent, le golfe du Saint-Laurent, de même que toutes les mers qui entourent le Québec, à l'exception d'un fossé [...] » - Article 2.8 de la PPRLPI

DANS LE DOUTE, C'EST UN COURS D'EAU

Un fossé est un chenal qui peut longer les routes (voie publique ou privée), qui peut délimiter les terrains (mitoyen) ou bien qui permet le drainage d'une terre. Voir Article 103 de la Loi sur les compétences municipales

ATTENTION

Il devient un cours d'eau s'il draine 100 ha et plus ou s'il intercepte un cours d'eau.

La MRC ou votre inspecteur municipal peut vous aiguiller à savoir si c'est un cours d'eau ou non!

UN COURS D'EAU

Distance mesurée à partir de la ligne des hautes eaux (LHE)

UN FOSSÉ

Distance mesurée à partir du replat du fossé

INTERDICTIONS	DE CULTIVER Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) - Article 3.2. f)	3 mètres à partir de la ligne des hautes eaux dont 1 mètre min. sur replat du talus si talus < 3 mètres	La PPRLPI ne mentionne rien quant à la distance à respecter le long des fossés
	MATIÈRES FERTILISANTES Règlement sur les exploitations agricoles (REA) - Article 30	La distance minimale suit les règlements municipaux de la bande riveraine OU Si aucun règlement municipal = 3 mètres à partir de la LHE et si replat = minimum 1 mètre sur replat	1 mètre, mesuré à partir du replat du fossé
	PESTICIDES Code de gestion des pesticides (CGP) - Article 30	Si aire d'écoulement < 2 mètres ² = 1 mètre de distanciation > 2 mètres ² = 3 mètres de distanciation	

LA FAUNE DÉPRÉDATRICE

Parfois, la faune déprédatrice (rats musqués, castors, etc.) peut nous mener la vie dure! Mais les rats musqués, par exemple, ont une faiblesse : ils sont paresseux! Vous pouvez les délocaliser en implantant des plantes qui ont des racines coriaces, les arbustes et les arbres sont les plantes à privilégier!

Toujours est-il que si vous avez des problèmes avec la faune, contactez un agent de la faune et demandez-lui quelles sont vos alternatives!



ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES (PPRLPI) < SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT < REGLEMENTS MUNICIPAUX

Même si on parle de PPRLPI, qui est un document provincial, ce sont les règlements municipaux qui s'appliquent et qui peuvent être plus stricts! Alors, n'hésitez pas à communiquer avec l'inspecteur ou l'inspectrice pour valider ce qui s'applique dans votre municipalité!

QUE SONT

LA LIGNE DES HAUTES EAUX (LHE)?

Dans un cours d'eau sans mur de soutènement ou ouvrage de retenu des eaux, on détermine la ligne des hautes eaux à l'endroit, dans la rive, où une prédominance de plantes aquatiques laisse la place à une prédominance de plantes terrestres! Sinon la ligne à la limite des inondations de récurrence de 0-2 ans peut être employée. - Article 2.1 de la PPRLPI

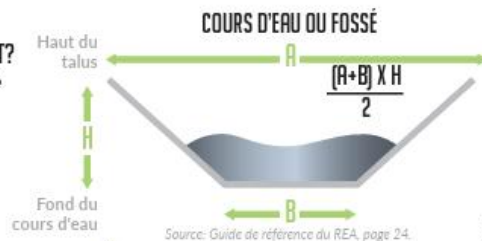
CONSEIL

Bien que la manière de déterminer la ligne des hautes eaux soit complexe, vous pouvez avoir une bonne idée d'où se situe cette ligne! Visualisez, à chaque printemps, le niveau maximal atteint par l'eau! Attention! La berge peut reculer au fil du temps, les cultures devront aussi reculer!

ET

L'AIRES D'ÉCOULEMENT?

Extrait du REA, Article 6



Cet aide-mémoire n'a pas force de loi. Il est inspiré de la Politique de protection du littoral et des plaines inondables, du Code de gestion des pesticides et du Règlement sur les exploitations agricoles qui dictent les exigences minimales à respecter.

RAPPEL

Selon l'article 3.2 de la PPRLPI, tous les travaux dans la rive sont interdits SAUF certaines exceptions notamment :

- Celle de semer et mettre en terre des plantes herbacées, des arbustes et des arbres sur le haut du talus lorsque la pente est de plus de 30 % ou bien sur l'ensemble de la bande riveraine lorsque la pente est de moins de 30 %
- Celle de récolter les plantes herbacées sur le haut du talus quand la pente est de plus de 30 % ou sur l'ensemble de la bande riveraine lorsque la pente est de moins de 30 %.

Toujours selon l'article 3.2, il est nécessaire d'établir un couvert végétal permanent et durable.



La culture du sol dans la rive représente un privilège pour les agriculteurs et agricultrices. Prenons-en soin!



Évacuation ou mise à l'abri

Selon la gravité de la situation d'urgence, votre municipalité peut vous demander d'évacuer votre domicile ou de rester chez vous pour votre sécurité ou votre santé. Il est alors important de respecter cette consigne. Cependant, dans certaines situations, si vous sentez que votre sécurité est compromise, c'est votre gros bon sens qui guidera votre décision de quitter votre domicile ou d'y demeurer pendant le sinistre.

Consignes de sécurité générales en cas d'évacuation

Gestes à poser avant l'évacuation :

- Fermer les portes et les fenêtres;
- Débrancher les appareils électriques et les électroménagers (cafetière, radio, téléviseur, laveuse, sècheuse, etc.);
- Laisser les lumières extérieures allumées;
- Mettre en laisse les animaux domestiques ou dans leur cage de transport;
- Apporter une trousse d'urgence qui contient les principaux objets personnels (selon le temps disponible);
 - Vêtements pour quelques jours;
 - Articles d'hygiène;
 - Médicaments et ordonnances;
 - Lait et couches pour bébés;
 - Portefeuille et cartes (assurance-maladie, cartes de crédit, permis de conduire);
 - Documents importants et principaux numéros de téléphone (contrats d'assurance);
 - Jeux pour les enfants;
 - Couvertures et oreillers.

Gestes à poser au moment de l'évacuation :

- Suivre les directives transmises par les autorités;
- S'inscrire aux endroits indiqués;
- Faire connaître l'endroit où l'on peut vous joindre;
- Se rendre aux endroits prévus pour obtenir de l'information;
- Rester à l'écoute des médias.

Gestes à éviter :

- Ne pas perdre de temps à téléphoner;
- Ne pas faire de valise, sauf si le temps le permet;
- Ne pas retourner à votre domicile sans autorisation formelle.

Consignes de sécurité générales en cas de mise à l'abri

Si la consigne est de se mettre à l'abri :

- Réfugiez-vous dans le bâtiment le plus proche;
- Faites entrer vos animaux domestiques dans votre maison, si possible;
- Fermez les portes, les fenêtres, les volets, les stores;
- Calfeutrez les ouvertures et les bouches d'aération à l'aide de serviettes humides, de pellicule de plastique et de ruban-cache;
- Arrêtez les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation ainsi que l'échangeur d'air;
- Éloignez-vous des fenêtres (le centre de la maison et le sous-sol offrent une meilleure protection);
- Écoutez la radio ou la télévision pour obtenir de l'information;
- Évitez de téléphoner pour ne pas encombrer le réseau, sauf pour obtenir une assistance médicale (Info-Santé 811, Centre antipoison du Québec [1 800 463-5060], ou 911);
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou à la garderie, car ils y sont à l'abri et en sécurité;
- Ne vous abritez pas dans votre automobile. Utilisez-la uniquement pour vous éloigner rapidement de la source du danger;
- Ne tentez pas de retourner à votre domicile si vous vous êtes abrité ailleurs. Dans les lieux publics (par exemple un centre commercial), votre sécurité est assurée par le personnel sur place, par la police ou par les pompiers.

Demeurez à l'abri tant que les autorités vous le demandent et consultez les médias de votre région.

D'autres consignes peuvent également être données, par exemple en matière de consommation d'eau ou de denrées alimentaires (en présence de contaminants), en matière de protection individuelle ou sur les premiers soins à offrir.

Ces consignes sont importantes, prêtez-y attention!

Êtes-vous prêt en cas d'urgence?

Un sinistre peut survenir à tout moment : panne majeure, inondation, incendie ou tempête. Dans ces situations, les services d'urgence peuvent mettre un certain temps avant d'intervenir. Seriez-vous prêt à subvenir à vos besoins et à ceux de votre famille pendant plusieurs heures, voire quelques jours?

Se préparer, ce n'est pas céder à la peur, c'est faire preuve de prévoyance. Une trousse d'urgence bien conçue peut faire toute la différence lorsqu'une situation imprévue survient.

La trousse 72 heures : un essentiel pour votre sécurité

Le Gouvernement du Québec recommande à chaque foyer de disposer d'une trousse d'urgence permettant d'être autonome pendant au moins 72 heures. Cette trousse devrait contenir, au minimum :

- De l'eau potable (6 litres par personne)
- De la nourriture non périssable pour au moins trois jours
- Un ouvre-boîte manuel
- Une radio à piles avec des piles de rechange
- Une lampe de poche ou une lampe frontale (avec piles ou à manivelle)
- Des allumettes ou un briquet avec des chandelles
- Une trousse de premiers soins



Pour être encore mieux préparé, il est recommandé d'y ajouter :

- Un double de vos clés (maison et voiture)
- De l'argent comptant en petites coupures
- Une copie de votre plan d'urgence et des contacts importants
- Les articles spécifiques à vos besoins (médicaments, articles pour bébé, nourriture pour animaux, etc.)
- Des vêtements de rechange
- Des couvertures ou un sac de couchage
- Des articles d'hygiène
- Quelques outils de base
- Un sifflet et du ruban électrique

N'attendez pas le pire pour agir.

Prenez le temps dès aujourd'hui de préparer votre trousse d'urgence. Un petit geste qui peut avoir un impact majeur sur votre sécurité et celle de vos proches.





Distribution de plants d'arbres dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts

MAI **mois**
de l'arbre 
et des forêts

SAMEDI
9 MAI 2026
DE 10 H À 12 H
AU GARAGE MUNICIPAL

(398, montée Sainte-Victoire)

Saviez-vous
qu'un arbre
d'une cinquantaine
d'années produit assez
d'oxygène
quotidiennement
pour une
personne?




IMPORTANT À RETENIR :

- Premier arrivé, premier servi !
- Essences disponibles : Non connues à ce jour
- Les plants sont fournis gratuitement par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et distribués par les Clubs 4-H du Québec.
- Maximum de 4 plants par résidence
- Réservé aux citoyens de Saint-Aimé

DISTRIBUTION DE COMPOST

Apportez votre pelle, vos gants et vos contenants

À PARTIR DU 16 MAI 2026

 Garage municipal
398, montée Sainte-Victoire



Municipalité de Saint-Aimé

SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES

Nouvelle réglementation — Mise en conformité obligatoire d'ici le 30 septembre 2027

Date limite : 30 septembre 2027

Le gouvernement du Québec a modifié le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles afin de mieux protéger les jeunes enfants contre les risques de noyade. Toutes les piscines résidentielles, peu importe leur date d'installation, devront être conformes au plus tard le 30 septembre 2027.

POURQUOI CES RÈGLES?

La noyade est l'une des principales causes de décès accidentels chez les enfants de moins de 5 ans au Québec. La majorité de ces tragédies surviennent dans des piscines résidentielles, souvent en quelques minutes et sans bruit. Un enfant peut se noyer dans très peu d'eau, et l'absence de surveillance, même brève, peut être fatale.

C'est pourquoi le gouvernement du Québec a renforcé le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles : pour s'assurer que toutes les piscines — creusées, semi-creusées, hors terre ou démontables — soient physiquement inaccessibles aux jeunes enfants sans la présence d'un adulte.

Ces mesures ne remplacent pas la surveillance parentale, mais elles constituent une barrière essentielle pour donner le temps de réagir en cas d'inattention momentanée.

QUI EST CONCERNÉ?

- Les piscines installées avant le 1er novembre 2010 bénéficiaient auparavant de droits acquis, mais devront maintenant être mises aux normes d'ici 2027.
- Les piscines installées après cette date doivent déjà être conformes.

LES PRINCIPALES OBLIGATIONS

Toute piscine de 60 cm (24 po) de profondeur ou plus doit être sécurisée:

Clôture obligatoire

Une enceinte doit entourer la piscine et respecter les critères suivants:

- Hauteur minimale de 1,2 m
- Empêcher le passage d'un objet de 10 cm de diamètre
- Être difficile à escalader
- Les haies et arbustes ne sont pas considérés comme des clôtures

Porte d'accès sécurisée

Toute porte donnant accès à la piscine doit:

- Se refermer et se verrouiller automatiquement
- Être munie d'un loquet de sécurité installé en hauteur ou du côté de la piscine

Aménagement sécuritaire

- Une bande de dégagement d'un mètre doit être maintenue autour de la piscine ou de la clôture
- Aucun objet ou équipement permettant d'escalader ne doit s'y trouver

CAS PARTICULIERS

Piscines démontables

Une piscine démontable (à paroi souple, gonflable ou non) dont la paroi atteint 1,4 m ou plus est exemptée de l'obligation de clôture, à condition que l'accès soit sécurisé de l'une des façons suivantes:

- Échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement
- Échelle ou plateforme dont l'accès est protégé par une enceinte conforme
- Terrasse rattachée à la résidence dont la partie ouvrant sur la piscine est protégée par une enceinte conforme

De plus, pour toute piscine démontable réinstallée au même endroit et dans les mêmes conditions, aucun nouveau permis municipal n'est requis.

À NOTER

- Des exceptions peuvent s'appliquer selon votre type d'installation.
- Votre municipalité pourrait avoir adopté des règles plus sévères que la norme provinciale.

Amendes en cas de non-conformité:

Première infraction: 500 \$ à 700 \$

Récidive: 700 \$ à 1 000 \$

Un geste essentiel pour la sécurité de nos enfants

En sécurisant adéquatement votre piscine, vous contribuez à prévenir des accidents et à assurer un environnement sécuritaire pour votre famille et votre voisinage.

N'attendez pas à la dernière minute — planifiez dès maintenant les ajustements nécessaires!



LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-AIMÉ/MASSUEVILLE

285 rue Bonsecours, Massueville

Courriel bibliosam@massueville.net

Téléphone : **450 788-2737 poste 107**

Site web : www.reseaubiblioduquebec.qc.ca

 @bibliodeSAM

HORAIRE

MARDI : 14 h à 16 h 30 / MERCREDI : 18 h 30 à 20 h / SAMEDI : 10h à 12h

Manga

Les séries Manga sont maintenant disponibles en deux formats soit en format:

- Papier où vous pouvez recevoir des tomes d'une même série dans un seul sac



- Numérique (ressource numérique contenant près de 300 séries de science-fiction, aventure, humour, drame, romance et fantastique)



Pour réserver un sac ou lire en numérique, rendez-vous sur le site



Heure du conte

Prochain rendez-vous 2 mai pour souligner la fête des mères



Venez assister à l'heure du conte et participer aux activités reliées pour du plaisir, de la créativité et peut-être des gâteries!

VOTRE BIBLIO, UN ENDROIT OÙ SE RESSOURCER!



INFORMATIONS POUR LES CITOYENS DE LA PAROISSE DE SAINT-AIMÉ

Horaire des messes du mois Avril et Mai 2026

Jeudi 2 avril : Ste-Victoire 18h00 (Jeudi Saint)

Samedi 4 avril : St-Robert 16h00 (Soirée Pascale)

Dimanche 12 avril : Ste-Victoire 10h30

Dimanche 26 avril : Ste-Victoire 10h30

Dimanche 10 mai : Ste-Victoire 10h30

Dimanche 24 mai : Ste-Victoire 10h30

Vendredi 3 avril : St-Robert 15h00 (Vendredi Saint)

Dimanche 5 avril : St-Robert 10h30 (Dimanche de Pâques)

Dimanche 19 avril : St-Robert 10h30

Dimanche 3 mai : St-Robert 10h30

Dimanche 17 mai : St-Robert 10h30

Dimanche 31 mai : St-Robert 10h30

Services paroissiaux



Inscriptions pour les baptêmes:

Ste-Victoire: 450 782-2127

St-Ours: 450 785-2223

St-Robert et St-Aimé: Lucie Gosselin au 450 785-2223.

Date des rencontres de préparation au baptême:

le dernier mercredi de chaque mois.

Baptême en Octobre le 24 septembre.

Baptême en Novembre le 29 octobre.

Pour les funérailles, mariages et cérémonie au cimetière:

Curé Éric Coulibaly au 450 785-2223.

Pour les sépultures:

Cimetière du Bas-Richelieu pour St-Ours, St-Aimé et St-Robert au 450 743-2089. Ste-Victoire au bureau de la fabrique 450 782-2127.

Intentions de messes

Vous désirez faire chanter une messe pour un être cher disparu,

ou encore pour remercier un saint,

ou tout simplement pour quelqu'un de malade.

Plusieurs dates de disponibles.

Vous pouvez communiquer avec nous:

✚ Paroisse St-Ours au 450-785-2223

✚ Paroisse Ste-Victoire au 450-782-2127

✚ Paroisses St-Robert et St-Aimé au 450-782-2555





Activités du club FADOQ

Chers membres de la FADOQ et à toute la population,
Nous vous attendons nombreux le **mercredi 8 avril à 19 h** pour notre soirée **bingo** !
Venez nous voir — nous avons des **tours très intéressants** à vous offrir.

📍 L'activité aura lieu au local de l'école, sur la rue Bonsecours.

À noter :

Tous les mercredis après-midi à 13 h, diverses activités vous sont proposées :
cartes, pétanque, et plus encore !

Au plaisir de vous accueillir !

Le conseil de la FADOQ

Lucille Bernier

☎ 450-788-2161



Tournoi Shuffleboard !

Félicitation aux équipes gagnantes 🏆

1^{er} A : Antoine et Marc-Antoine

2^e A : Danielle et Luc

et

1^{er} B : Richard et Louise

2^e B: Alain et Maxime

**Nous tenons à remercier les 32 équipes
présentes et à tous les spectateurs qui ont
fait de cette première édition un franc
succès.**

**Un merci particulier à tous nos bénévoles,
arbitres ainsi qu'au comité de la Fadoq pour
le prêt de matériel.**

**On se revoit l'an prochain pour une 3e
édition.**

Le comité de la Saint-Jean-Baptiste 🌸

Journées **POUSSINS** 2026

Plusieurs variétés de poussins disponible



Faites vite, les quantités sont limitées !

Livraison à **Saint-Aimé le 1 mai**
Commandez avant le **23 mars**

Livraison à
Baie-du-Febvre le 26 mai
Commandez avant le **17 avril**

Livraison à **Parisville le 16 juin**
Commandez avant le **6 mai**

Livraison à **Nicolet le 16 juin**
Commandez avant le **6 mai**

Pour tout savoir
sur l'évènement et
passer votre commande

- Liste d'abattoirs de volailles
- Bon de commande
- Guide d'élevage



St-Aimé et BDF : Jessy Joyal
450 783-6491, poste 2321

Parisville : Serge Montreuil
819 292-2511, poste 1102

Nicolet : Audrey-Anne Gervais
819 293-4825, poste 6117

Les arts martiaux à Massueville

C'est

Académie Chowa

SESSION Printemps 2026



KARATÉ : Vendredi : 19h20 à 20h20 (pour tous)

Coût : **10 semaines** : Karaté : 120\$(1 fois/semaine)

Rabais familiaux	%
2 ^{ème} élève d'une même famille	20%
3 ^{ème} élève d'une même famille	20%
4 ^{ème} élève d'une même famille	60%
5 ^{ème} et plus	Gratuit

Possibilité de plusieurs cours par semaine dans les autres dojos académie chowa !!!!
St-Liboire, St-Jude, Massueville, St-Louis, St-Robert, St-Ours

Inscription : École Christ-Roi (270, Rue Bonsecours, Massueville), le **10 avril**, à l'heure du cours, pour **cours d'essai gratuit** et/ou inscription. (Les nouveaux élèves doivent porter des vêtements sportifs. Les Gi sont vendus sur place.) Session de 10 semaines, du 10/01/2026 au 19/06-2026. Congé 15 mai. Frais de 55\$/année pour fédération et association. Pour information, contactez Stéphane Gingras au **819 471-3619**.

Kobujutsu = armes anciennes japonaises(bâton, sai, nunchaku,etc)

GYM EXTERIEURE

GRATUIT - POUR TOUS

Offert par les Loisirs et le
Parc Éolien Pierre de
Saurel

Les mardis
Du 5 mai au 14 juillet
(sauf 23 juin)

18:30 - 19:30



Sous la Halle
du Carré Royal
Massueville





INSCRIPTION SOCCER 2026

La saison se déroulera du 18 mai au 12 août (des congés sont prévus les 23 et 24 juin, 1er juillet ainsi que les deux semaines de la construction, soit du 19 juillet au 1 août.)

NOUVEAUTÉ !!!

Inscription en ligne :



Pour toutes questions, vous pouvez communiquer avec nous par courriel : loisirs@saintaime.qc.ca
Durant la saison, toutes les communications seront transmises via le groupe de Facebook, Soccer «Les Titans».

Catégorie	Année de naissance	Informations matchs et pratiques	Coût
École du soccer	2019 à 2021	les mercredis 18h30	25 \$
Atome U-10	2016 à 2018	les mardis et jeudis 18h30	55 \$
Peewee U-13	2013 à 2015	les mardis et jeudis 19h30	55 \$
Bantam U-16	2010 à 2012	les lundis et mercredis 19h	65 \$

REMISE D'UNIFORME



13 avril 2026 de 18h à 20h



398 montée Sainte-Victoire, Saint-Aimé



Dépôt de 30\$ en argent comptant **seulement**



L'uniforme fourni comprend le chandail, le short et bas. L'enfant doit fournir ses souliers de soccer, ses protège-tibias (obligatoire).



MARQUEVILLE, SAINT-AIMÉ
SAINT-MARCEL & SAINT-ROBERT

CAMP DE JOUR 2026

**SAINT-AIMÉ, MASSUEVILLE
ET SAINT-MARCEL DE RICHELIEU**

25 JUIN AU 7 AOÛT 2026

270 RUE BONSECOURS, MASSUEVILLE

*Pour les enfants entre 5 ans et 12 ans
en date du 30 septembre 2026*

305\$ - ÉTÉ COMPLET DE 9H À 15H

485\$ - AVEC SERVICE DE GARDE 7H À 17:30

- **20\$ DE RABAIS PAR ENFANTS ADDITIONNELS
DE LA MÊME FAMILLE**

**INSCRIPTIONS ET
PAIEMENT EN LIGNE**

**SCANNEZ CE CODE QR
POUR VOUS INSCRIRE:**





Avril 2026



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
29	30	31	1	2	3	4
CONGÉ DE PÂQUES DU JEUDI 2 AVRIL AU LUNDI 6 AVRIL BUREAU MUNICIPAL FERMÉ			 BIBLIO 18H30 A 20H	BUREAU MUNICIPAL FERMÉ MESSE JEUDI SAINT STE-VICTOIRE 18H00	✝ MESSE VENDREDI SAINT ST-ROBERT 16H	✝ MESSE SOIRÉE PASCALE ST-ROBERT 16H
5	6	7	8	9	10	11
✝ Messe à 10h30 St-Robert PAQUES 	LUNDI DE PÂQUES BUREAU MUNICIPAL FERMÉ	 SEANCE DU CONSEIL A 19H30 BIBLIO 14H A 16H30	 fadoq BINGO À 19H BIBLIO 18H30 A 20H	FERMÉ	FERMÉ	BIBLIO 10H A 12H
12	13	14	15	16	17	18
✝ Messe : Ste-Victoire 10h30		BIBLIO 14H A 16H30	 BIBLIO 18H30 A 20H		FERMÉ	BIBLIO 10H A 12H
19	20	21	22	23	24	25
✝ Messe à 10h30 St-Robert		BIBLIO 14H A 16H30	 BIBLIO 18H30 A 20H		FERMÉ	BIBLIO 10H A 12H
26	27	28	29	30	1	2
✝ Messe : Ste-Victoire 10h30		BIBLIO 14H A 16H30	 BIBLIO 18H30 A 20H			

Un brin de bonheur pour le 1^{er} Mai

Mai 2026

Bonne Journée

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
26	27	28	29	30	1	2
Municipalité de Saint-Aimé COMPOST Distribution en libre-service à compter de samedi 16 mai 398, montée Sainte-Victoire sur le côté du garage municipal					FERMÉ	BIBLIO 10H A 12H Rendez-vous à l'heure du conte ! À 10H
3	4	5	6	7	8	9
Messe à 10h30 St-Robert MARCHÉ DE PRINTEMPS ST-AIMÉ/MASSUEVILLE	SEANCE DU CONSEIL A 19H 30	BIBLIO 14H A 16H30			FERMÉ	BIBLIO 10H A 12H mois de l'arbre et des forêts DISTRIBUTION D'ARBRES AU GARAGE MUNICIPAL
10	11	12	13	14	15	16
Messe : 10h30 Ste-Victoire BONNE FÊTE A TOUTES LES MAMANS		BIBLIO 14H A 16H30	fadoo BINGO À 19H BINGO		FERMÉ	BIBLIO 10H A 12H Compost
17	18	19	20	21	22	23
Messe à 10h30 St-Robert	Journée nationale des Patriotes (Fête de la Reine) BUREAU MUNICIPAL FERMÉ	BIBLIO 14H A 16H30			FERMÉ	BIBLIO 10H A 12H
24	25	26	27	28	29	30
Messe : 10h30 Ste-Victoire		BIBLIO 14H A 16H30			FERMÉ	BIBLIO 10H A 12H
31	1	2	3	4	5	6
Messe à 10h30 St-Robert						